

PAROISSE SAINT-EUSTACHE

123, rue Saint-Louis, Saint-Eustache, Québec, J7R 1X9

LICENCE DE LA RACJ NO. L-03885

DÉROULEMENT & RÈGLEMENT DU TIRAGE-ARGENT 2026

1. Le marguillier responsable du tirage (Alain Silverwood), doit venir chercher la clé du boulier, au siège social, la semaine précédant le tirage. Il peut aussi avoir en sa possession une clé de l'armoire où est rangé le boulier, et du boulier lui-même.
2. À la date de tirage prévue, sortir le boulier rapidement après la messe de 11h00 le dimanche, soit vers 12h00. Le tirage a lieu dans l'église après la messe. Il est préférable d'être au moins deux personnes, marguilliers de préférence, pour effectuer les tirages.
3. Retirer l'enveloppe avec les formulaires de gagnants, etc., du boulier avant de procéder au tirage.
4. Un total de 400 billets, numérotés de 001 à 400, sont mis en vente au prix de \$150.00 chacun à partir du mois de février. Les billets sont vendus au bureau de la Paroisse Saint-Eustache ainsi que par des vendeurs de billets de la paroisse. La valeur totale des lots remis est de \$24,000.00.
5. Les dates de tirages sont les dimanches 24 mai, 28 juin, 26 juillet, 23 août, 27 septembre, 25 octobre 2026 à 12h00.
6. S'il y a de nouveau(x) billet(s) vendus pour le tirage en cours, ils devront être répertoriés avant d'être encapsulés. Indiquer sur la feuille « Encapsulation complémentaire » dans l'enveloppe du boulier, la quantité de billets, leurs numéros respectifs et faire signer par un témoin en plus du marguillier responsable.
7. Placer chaque billet dans une nouvelle capsule, et les verser dans le boulier avant le prochain tirage prévu (réf article 5) selon la date d'encapsulation. Les capsules disponibles sont dans la même armoire que le boulier.

Déroulement des tirages :

- 7.1 Le premier billet tiré et validé gagne le 1^{er} prix de 1500\$ indiqué sur le billet à la date dudit tirage.
- 7.2 Annoncer le gagnant à l'assemblée présente et inscrire le numéro du billet, le nom du gagnant et la ville sur le formulaire «Liste des gagnants».

- 7.3 Remettre le billet en capsule, mettre la capsule dans le boulier et brasser.
- 7.4 Le deuxième billet tiré et validé gagne le 2^e prix de 1500\$ indiqué sur le billet à la date dudit tirage.
- 7.5 Annoncer le gagnant à l'assemblée présente et inscrire le numéro du billet, le nom du gagnant et la ville sur le formulaire «Liste des gagnants».
- 7.6 Remettre le billet en capsule, mettre la capsule dans le boulier et brasser.
- 7.7 Le troisième billet tiré et validé gagne le prix de 500\$.
- 7.8 Annoncer le gagnant à l'assemblée présente et inscrire le numéro du billet, le nom du gagnant et la ville sur le formulaire «Liste des gagnants».
- 7.9 Remettre le billet en capsule, mettre la capsule dans le boulier et brasser.
- 7.10 Le quatrième billet tiré et validé gagne le prix de 500 \$.
- 7.11 Annoncer le gagnant à l'assemblée présente et inscrire le numéro du billet, le nom du gagnant et la ville sur le formulaire «Liste des gagnants».
- 7.12 Remettre le billet en capsule, mettre la capsule dans le boulier et brasser.

8.1 Lorsque le tirage est terminé, remettre l'enveloppe dans le boulier et ranger le boulier dans l'armoire verrouillée.

8.2 Déposer le formulaire « Liste des gagnants » et la clé du boulier dans la fente à courrier de la réception du siège social ou prendre une photo du formulaire et l'envoyer par courriel à toutes les personnes suivantes :

Alain Silverwood asilverwood@videotron.ca

Nathalie Perreault nperreault@st-eustache.qc.ca

Jean Thomas Meyong pretredeparoisse@st-eustache.qc.ca

8.3 Les prix doivent être réclamés au siège social de la paroisse Saint-Eustache, 123, rue Saint-Louis, Saint-Eustache, Québec, J7R 1X9, 450-473-3200 au plus tard le 30 avril 2027 à 12h00.